

SAINT-GEORGES GRANULATS



SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES DRAGAGES SAINT-GEORGES

**DIRECTION REGIONALE DE L'INDUSTRIE
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT**
Subdivision de l'Indre et Loire
rue Amélia Earhart
Z.I. "Bois de Plante"
37700 LA VILLE AUX DAMES

Réf :

Handwritten notes and scribbles, including a circled 'B' and some illegible characters.

St Pierre des Corps, le 29 Octobre 1998

Monsieur l'Ingénieur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les informations suivantes :

- ☞ l'entreprise de fonderie VALFOND - WAELES basée à BLERE nous a consulté pour mettre en décharge des sables de fonderie sur notre carrière de TRUYES lieu-dit Les Terrages,
- ☞ les analyses fournies par leur service compétent (pièces jointes), montrent que la teneur en phénol de ces sables est inférieure à 1 mg/kg de sable sec et entrent donc dans la partie valorisable en produits de remblais, au titre de l'arrêté ministériel du 16 Juillet 1991,
- ☞ l'arrêté préfectoral du 11 Mai 1983 accordant aux établissements HARDION l'exploitation du site concerné, complété par l'arrêté préfectoral du 3 Mai 1988 de transfert d'exploitant au bénéfice de notre société, prévoit en son article 6.3 la possibilité de mettre en oeuvre des remblais inertes dans le cadre des travaux de réaménagement.

Nous vous proposons lors d'un prochain rendez-vous avec un représentant de l'entreprise WAELES, de préciser les conditions de réception et mise en place de ces matériaux.

Vous remerciant par avance,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Ingénieur, l'expression de nos salutations distinguées.

